

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
Direction du Patrimoine Culturel  
**Monsieur Thierry WAUTERS**  
Directeur  
Mont des Arts, 10-13  
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 05/02/2025

N/Réf. : AND30022\_737\_PROT ANDERLECHT. - Vallon du Meylemeersch  
Gest. : AA/CL PROTECTION : Demande de l'extension de classement  
V/Réf. : CL/2003-0086-02 comme site du Vallon du Meylemeersch.  
Corr DPC: Catherine Leclercq Demande de BUP – DPC du : 20/01/2025  
NOVA : //

### Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

Conformément aux dispositions de l'article 225 § 2 du CoBAT et en réponse à votre courrier du 20/01/2025 sous référence, nous vous communiquons l'avis favorable émis par la CRMS, en sa séance du 29/01/2025, après examen des documents résultant de l'enquête préalable au classement éventuel de l'objet cité sous rubrique.

### Objet de la demande



La zone faisant l'objet de la demande d'extension de classement est délimitée de rouge.

La demande d'extension de classement visant les parties non classées du site du Meylemeersch a été introduite par l'asbl CCN Vogelzang CBN. Les parcelles cadastrales suivantes sont visées par la présente demande, formant une zone d'environ 10 hectares : 7e division, section E, n° 073V00 (partie), 074D00, 074E00, 77B, 79K, 83C, 083D00, 083E00, 101A (partie), 101B (partie), 99L, 99K (partie), 102L (partie), 257A, 121S3, 121N3 et partie de l'espace public non cadastré le long de la route de Lennik. Les parcelles 102L, 257A, 99K, 101A et 101B sont déjà en partie classées par l'arrêté du Gouvernement du 21.12.2017.

## Parties déjà classées



Site Vogelzang (classement 19/3/2009)  
[https://doc.patrimoine.brussels/REGISTRE/AG/044\\_013.pdf](https://doc.patrimoine.brussels/REGISTRE/AG/044_013.pdf)



Site: Vallon Meylemeersch (classement 21/12/2017)  
[https://doc.patrimoine.brussels/REGISTRE/AG/049\\_082.pdf](https://doc.patrimoine.brussels/REGISTRE/AG/049_082.pdf)

Cette demande est analogue à une précédente, déclarée caduque le 19/9/2024 (article 222, §5 du CoBAT) et sur laquelle la CRMS avait rendu un avis en séance 719 du 10/01/2024 : [https://crms.brussels/sites/default/files/avis/719/AND30022\\_719\\_PROT\\_Meylemeersch.pdf](https://crms.brussels/sites/default/files/avis/719/AND30022_719_PROT_Meylemeersch.pdf)

Dans la présente demande, le demandeur a toutefois ajouté à son dossier quelques compléments afin d'étayer davantage encore sa demande :

- Inventaire de l'avifaune sur la ferme du Meylemeersch, réalisé par le bureau Ecorce (30.09.2024).
- Étude botanique/Bioblitz menée par Natagora (18.05.2024).
- Rapport de Natagora sur le suivi des aménagements des espaces verts de Citydev.
- Nouveau formulaire de protection (publié au Moniteur belge le 04.10.2024), incluant désormais de nouvelles rubriques, notamment sur l'historique du site.

## Description du site

La zone visée par l'extension de classement est un site semi-naturel composé d'une grande diversité de biotopes : milieux ouverts, vergers, zones boisées, bosquets, zones humides, haies diversifiées..., dans un quartier ayant fait l'objet d'une urbanisation prononcée au cours des dernières décennies (à partir de 1970).

Au nord, une vaste friche herbeuse a remplacé les champs et cultures maraîchères, dans le courant des années 2000, parallèlement au lotissement et à l'urbanisation d'une portion du site.

À l'ouest et au nord-ouest, des zones de massifs boisés, caractéristique des successions végétales secondaires, se sont développées à partir des années 2000. Une partie du boisement est antérieure, datant des années 1990 (parcelle 73V). La zone boisée jouxtant la rue Chant d'Oiseaux s'est développée dans un ancien verger laissé à l'abandon (parcelle 79K).

Par endroit, ces massifs sont bordés par des zones de lisière et des milieux ouverts tels que friche herbacée et fourrés, ainsi que par des zones humides, marquées par la présence de roselières et autres essences typiques des prairies humides.

Au sud-ouest, à proximité des ruines de l'ancienne ferme du Meylemeersch, se trouvent des reliques des anciens paysages ruraux du Pajottenland : deux vergers de hautes tiges, des haies diversifiées, des saules têtards en alignement ou isolés, des zones gérées en prairies de fauche ou laissées en friches. Plusieurs arbres fruitiers remarquables – probablement centaines pour certains – agrémentent ces vergers.

Au sud, sur la parcelle 101A – actuellement non accessible au public – s'étendent une prairie diversifiée, ainsi qu'un alignement de saules têtards. Ce terrain était autrefois exploité par la ferme avoisinante ; il accueillait un verger, certains arbres fruitiers bien développés y subsistent probablement.

Au nord-est, le long de la route de Lennik, les parcelles 121N3 et 121S3 présentent des caractéristiques similaires à celles de la friche herbeuse, et s'inscrivent dans la continuité du site.

La topographie du vallon du Meylemeersch, ayant globalement conservé ses caractéristiques d'origine, témoigne du relief originel du territoire. Depuis la friche herbeuse, un point de vue panoramique s'ouvre sur le paysage de la vallée du Vogelzangbeek.

#### Avis

La CRMS a décidé, en séance 737 du 29/01/2025 et après avoir pris connaissance des nouvelles pièces apportées au dossier, de reconduire le même avis (ci-dessous en italique) que celui rendu en séance 719 du 10/01/2024.

*Ainsi, elle rend un avis favorable, à la majorité simple, à la proposition d'extension de classement comme site au regard de ses intérêt scientifique, et paysager et esthétique (art. 206 CoBAT).*

#### *A. Intérêt scientifique*

*L'ensemble de l'étendue proposée à l'extension de classement du Meylemeersch est constitué de milieux semi-naturels et bocagers de valeur biologique régionale, dont l'importance se décline en 3 zones sur la carte d'évaluation biologique régionale<sup>1</sup> :*

- de zones de très haute valeur biologique ; massifs boisés à l'ouest et au nord-ouest, ainsi qu'une partie de la parcelle 101B.*
- de zones de haute valeur biologique ; vergers en activité ainsi qu'ancien verger devenu une zone boisée, partie de la friche herbeuse au nord-est et parcelles privées dans la continuité de cette dernière (121N3 et 121S3).*
- de zone de valeur biologique importante pour une grande partie de l'étendue de la friche herbeuse.*

---

<sup>1</sup> <https://geodata.leefmilieu.brussels/client/view/c61ea1c9-130d-4149-a87e-6a45c3e2b1dd>

*Pour le détail de ces zones, de l'écosystème du milieu et le recensement et rareté des espèces et de leurs habitats, la CRMS renvoie aux inventaires, identifications, évaluations et outils régionaux ad hoc (pour la plupart disponibles sur le site de Bruxelles Environnement) assortis aussi d'un ensemble de cartes (carte du réseau écologique bruxellois, sols, eau, maillage...).*

**B. Intérêts esthétique et paysager**

*Le Meylemeersch constitue un rare reliquat du paysage agricole historique d'Anderlecht et un des témoignages les mieux préservés des anciens paysages bocagers typiques du Pajottenland, région agricole fertile et vallonnée entre les rivières de la Senne et de la Dendre, représentée dans les œuvres de Pieter Bruegel l'Ancien (1525-1569).*

*Des projets récents dans le site ont modifié certaines parcelles de l'emprise proposée au classement de manière plus importante (cf. description), notamment l'installations de voirie et une cabine électrique. Le relief et plusieurs éléments du paysage rural originel sont encore perceptibles et/ou conservés : vergers hautes-tiges, haies d'aubépines, haies vives et rangées de saules têtards.*

*La topographie du site est demeurée majoritairement inchangée depuis plusieurs siècles et présente un important dénivelé. Depuis le haut du vallon et la friche herbeuse, paysage agricole de plateau, des points de vue panoramiques s'ouvrent sur le Pajottenland, l'ensemble de la vallée du Vogelzangbeek et l'espace agricole de Vlezenbeek, jusqu'à l'ancien château d'eau de Leeuw-Saint-Pierre. La superficie sur laquelle ce paysage bucolique s'étend est unique en Région bruxelloise. La ferme du Meylemeersch était il y a une vingtaine d'années la dernière ferme intacte et active sur le site. Sa silhouette (à l'état de ruine aujourd'hui) contribue également à ce paysage bocager typique du Pajottenland. Le bas du vallon présente un paysage davantage fermé, caractéristique du bocage et des fonds de vallée. La présence de nombreux saules taillés en têtards rappelle l'importance historique de ces arbres, faisant partie intégrante des anciens paysages agrestes et procurant de nombreuses ressources (vannerie, liens/attaches, bois de chauffage, manches à outils, construction, sabots, arbres fourragers pour l'alimentation du bétail...).*

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

  
A. AUTENNE  
Secrétaire

  
S. VAN ACKER  
Président

c.c. à : [hlelievre@urban.brussels](mailto:hlelievre@urban.brussels) ; [cleclercq@urban.brussels](mailto:cleclercq@urban.brussels) ; [lleirens@urban.brussels](mailto:lleirens@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [protection@urban.brussels](mailto:protection@urban.brussels) ; [info.persoons@gov.brussels](mailto:info.persoons@gov.brussels) ; [wstevens@gov.brussels](mailto:wstevens@gov.brussels) ; [tparent@gov.brussels](mailto:tparent@gov.brussels) ; [jdebruyne@gov.brussels](mailto:jdebruyne@gov.brussels)